

Paris, le 20 juin 2023



Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 29 juin 2023

A l'attention des membres adhérents de l'Association Notre-Dame de Salut

Madame, Monsieur, cher(e) membre,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2023 de l'Association Notre-Dame de Salut qui se tiendra le

Jeudi 29 juin 2023 à 20h00
Au Siège de l'Association au 79 Avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

L'ordre du jour de l'AG sera le suivant

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 30 Juin 2022
2. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 18 Mars 2023
3. Rapport moral
4. Rapport financier
5. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
6. Vote des résolutions
7. Élection des administrateurs
8. Pouvoirs en vue des formalités

Les documents suivants sont disponibles sur notre site www.pelerinage-national.org :

- Cette convocation
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2023
- Les rapports moral et financier de l'année 2022 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.
- Les projets de résolution soumis au vote des adhérents

Cette assemblée se tiendra sur place et à distance par visio-conférence et vous pourrez y participer selon les modalités figurant en PJ.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Membre à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Charles-Philippe SOMMERARD
Président

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2023

MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation électronique peut se faire à partir de **n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet (qu'il soit professionnel ou personnel)**.

- Participation

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en intégralité. Afin de favoriser le dialogue, vous aurez la possibilité de poser des questions sur la plateforme de retransmission dédiée qui sera accessible trois jours avant le jour de l'Assemblée Générale, soit à compter du 26 Juin 2023 10h00 ainsi que le jour de l'assemblée.

Les questions devront être posées avant le mercredi 28 Juin à 16h00.

- Vote

Le vote se déroulera sur un espace dédié entre

Le mercredi 28 Juin à 14h00 et le jeudi 29 juin à 20h00.

En conséquence il n'y aura ni vote papier ni vote par procuration.

Un mail spécifique ultérieur précisera l'adresse de la plateforme de retransmission et de l'espace de vote ainsi que l'ensemble de la procédure, votre identifiant et de votre mot de passe.